

**Aidez la Recherche**



**Faites un Don !**

## **Je fais un Don**

(Formulaire à découper)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Numéro de téléphone : .....

Adresse email : .....

Date du don : ..... / ..... / .....

MONTANT du Don : .....euros

- Par chèque bancaire à l'ordre de RICCAP
- Virement bancaire (préciser votre Nom, Prénom sur l'ordre de virement et adresser ce formulaire)

IBAN : FR 76 3000 4021 8200 0100 3958 937

BIC : BNPAFRPPSTR

**Adresser ce formulaire et le chèque bancaire  
ou l'ordre de virement à l'adresse suivante :**

Secrétariat du Service de Chirurgie Cardiaque

UF 1204 - NHC

1 place de l'Hôpital

BP 426

67091 Strasbourg cedex

**Contact :**

- Téléphone : Mme Trujillo 03/69/55/07/04
- Email : riccap67@gmail.com



**Fonds de Dotation**

**Recherche et  
Innovation en  
Chirurgie Cardiaque  
Adulte et Pédiatrique**

**Service de Chirurgie Cardiaque  
Strasbourg**

### • La recherche médicale :

RICCAP est un Fonds de Dotation qui agit pour le développement d'une recherche de pointe dans le Service de Chirurgie Cardiaque adulte et pédiatrique des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

La recherche réalisée dans le Service de Chirurgie Cardiaque de Strasbourg a pour objectifs de :

- mieux comprendre les maladies cardio-vasculaires,
- développer des nouvelles techniques chirurgicales et diagnostiques,
- améliorer les résultats de la chirurgie cardiaque.

### • Le Fonds de Dotation :

Créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, un Fonds de Dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère des dons en vue de la réalisation d'une mission d'intérêt général.

Le contrôle du Fonds de Dotation est assuré par 3 instances :

- Le conseil d'administration,
- Le Préfet du Département,
- Le Commissaire aux Comptes.

Ces instances s'assurent de la régularité du fonctionnement et certifient les comptes du Fonds de Dotation.

Le Fonds de Dotation RICCAP a été déclaré à la Préfecture de Strasbourg (Journal Officiel n°0290 du 14/12/2013).

### • Aider la Recherche Médicale :

La recherche médicale est longue et difficile. Chaque découverte permet de gagner un peu plus de terrain contre la maladie et ainsi de sauver toujours plus de vies.

Votre générosité garantit la pérennité des succès de la recherche.

Chercheurs, comme malades ont besoin de vous pour poursuivre leurs efforts.

### • Avantage Fiscal :

Tout don est déductible de l'impôt sur le revenu égal à 66% du montant du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Exemple : Un don de 100 euros ouvre droit à une réduction d'impôts sur le revenu de 66 euros. Votre don ne vous coûte que 34 euros.

Pour les personnes assujetties à l'ISF ou pour les entreprises, elles peuvent nous contacter pour connaître leurs avantages fiscaux.

### • Les engagements de RICCAP :

- Tout don est affecté à la recherche.
- La mise à disposition de son rapport d'activité annuelle et de ses comptes à l'ensemble des donateurs et partenaires.
- Le contrôle d'un Commissaire aux Comptes qui certifie les comptes chaque année.
- La publication de ses comptes aux Journal Officiel.

### • Comment faire un Don ?

1. Je complète le formulaire « Je fais un don » ci-joint.
2. Je fais le versement du don soit par chèque soit par virement bancaire.
3. J'envoie le Formulaire « Je fais un don » au Service de Chirurgie Cardiaque.
4. Je reçois le reçu fiscal du don (Cerfa N°11580\*03).
5. Lors de ma déclaration d'impôts sur le revenu de l'année du don, je complète le montant du don dans le champ « Réductions et crédits d'impôt », case 7UF (autres dons).

J'adresse le reçu fiscal avec ma feuille de déclaration d'impôt ou je conserve la feuille si la déclaration est faite par internet.

